

LE COMPORTEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN EURE-ET-LOIR ET EN ILLE-ET-VILAINE

par

Jean-Louis BRANGEON, Yves LÉON, Pierre RAINELLI

SOMMAIRE

INTRODUCTION	92
I. LE PATRIMOINE, LA STRUCTURE FINANCIÈRE ET L'ENDETTEMENT	94
A. Le patrimoine des ménages et le patrimoine des exploitations	94
B. Analyse de la structure financière de l'ensemble entreprise-ménage	97
C. L'endettement des exploitants agricoles	99
II. LE REVENU, L'ÉPARGNE ET L'INVESTISSEMENT .	102
A. Origine et répartition des revenus	102
B. L'épargne	105
C. Les investissements et leur financement	107
CONCLUSION	113

(1) Cet article reprend les éléments essentiels d'une étude réalisée par les auteurs et publiée sous le titre « Résultats d'une enquête sur le financement en 1965 des exploitations agricoles d'Ille-et-Vilaine et d'Eure-et-Loir. CREP-INRA, août 1969, 99 pages.

INTRODUCTION

1. Présentation de l'enquête

L'explication des circuits et des mécanismes de financement de l'agriculture est liée à l'analyse du comportement des agriculteurs et des autres agents qui participent au financement de cette activité, face à l'épargne, l'emprunt et l'investissement. Ces comportements sont en relation avec la dimension et l'orientation technico-économique des exploitations, le montant et la structure des capitaux réels utilisés, les modes de faire-valoir, le niveau de revenu, l'âge de l'exploitant, la taille de la famille... L'étude des mécanismes financiers, l'élaboration de modèles explicatifs et prévisionnels nécessitent de préciser les relations entre les variables et les comportements financiers.

Dans ce domaine les informations sont rares, aussi les renseignements détaillés apportés par l'enquête lancée en 1966 par le Centre de Recherche Économique sur l'Épargne sont-ils précieux. Réalisée avec la collaboration de l'I.N.S.E.E., cette enquête est basée sur deux échantillons aléatoires de ménages d'exploitants agricoles (95 en Ille-et-Vilaine et 87 en Eure-et-Loir). Elle précise, pour l'année civile 1965, les caractéristiques structurelles et financières des unités ménage-entreprise et décrit leur épargne.

Cette enquête bénéficie des enseignements apportés par une enquête-pilote, de même conception générale, lancée par le C.R.E.P. en 1962-1963 sur un échantillon non représentatif de 450 agriculteurs (1). En effet, les méthodes d'interviews (époque, périodicité) et de contrôle (tests de cohérence) déjà expérimentées en 1962-1963 se sont révélées de nouveau efficaces. Le taux de refus rencontré a également été faible — 18 % — ; ce chiffre a été nettement abaissé en Ille-et-Vilaine par la distribution d'une indemnité aux enquêtés.

TABLEAU 1
Strates de surface et taux de sondage

	Ille-et-Vilaine			Eure-et-Loir		
	Nombre d'exploitations	Limites de la strate	Taux de sondage	Nombre d'exploitations	Limites de la strate	Taux de sondage
Strate I	20	$S < 10$ ha	1/700	16	$S < 20$ ha	1/150
Strate II	42	$10 < S < 20$	1/350	30	$20 < S < 50$	1/100
Strate III	33	$S > 20$	1/175	41	$2 > 50$	1/50

Comme celle de 1962-1963, cette enquête est de type « ponctuel », il est par conséquent nécessaire de définir les limites que ce caractère impose aux résultats. Il conduit en effet à négliger par la force des choses, la dimension dynamique des données, dimension particulièrement importante lors de l'étude de comportements directement liés au niveau du revenu agricole. Celui-ci variant considérablement d'une année à l'autre, seules des observations répétées sur plusieurs années permettent de faire la part des facteurs conjoncturels qui affectent le comportement financier de l'exploitant et de déterminer le plan d'accumulation d'épargne dont la connaissance permet d'expliquer telle ou telle attitude « instantanée ».

D'un autre côté, malgré le tirage aléatoire de l'échantillon, la représentativité n'est pas assurée convenablement pour le critère âge du chef d'exploitation, cela essentiellement dans

(1) Cf. à ce sujet « L'épargne des agriculteurs », **Consommation** (3) juillet-septembre 1967, pp. 3-38.

les petites exploitations (moins de 10 ha en Ile-et-Vilaine, moins de 20 ha en Eure-et-Loir). Des sous-estimations importantes (de l'ordre de 30 à 50 %) dans les chiffres concernant la valeur de la production végétale et l'encours au crédit agricole mutuel ont été constatées grâce à des comparaisons entre les résultats de l'échantillon extrapolé et les grandeurs globales notées au niveau du département. Il n'a pas été possible de répartir cet écart entre l'erreur aléatoire et les erreurs d'observation mais une tentative de redressement de l'échantillon a montré que les erreurs d'observation étaient très importantes, ce qui peut s'expliquer par le mode d'enquête utilisé, qui fait appel à des reconstitutions basées sur la mémoire et sur des documents comptables, et par l'ancienneté de la base employée (Recensement Général Agricole de 1955). Les biais observés paraissant du même ordre dans les deux échantillons, une comparaison entre strates et entre échantillons reste valable, alors que le niveau des valeurs absolues est sujet à caution.

2. Caractéristiques de l'échantillon

a) Structures de production

La **surface** moyenne des exploitations est quatre fois plus grande en Eure-et-Loir qu'en Ile-et-Vilaine; l'importance de la **main-d'œuvre** s'établissant dans l'un comme dans l'autre cas autour de 2,2 P.A.T. (1) par exploitation, chaque travailleur dispose de 6 ha S.A.U. en Ile-et-Vilaine contre 21 en Eure-et-Loir.

L'analyse de la **répartition des chefs d'exploitation selon leur âge et la taille de leur exploitation** a donné les résultats suivants : en Eure-et-Loir, les chefs d'exploitation sont relativement jeunes puisque 17 % ont moins de 35 ans, et 54 % moins de 50 ans, alors qu'en Ile-et-Vilaine les classes d'âge élevé ont un grand poids dans l'échantillon (10 % ont moins de 35 ans, 36 % ont moins de 50 ans). Une comparaison entre les données des échantillons et les données globales, calculées pour 1965, fait apparaître une distorsion entre les premières et leur base, distorsion accentuant l'importance des jeunes en Eure-et-Loir (dans les exploitations de moins de 20 ha), des exploitants âgés en Ile-et-Vilaine (dans les exploitations de moins de 10 ha). Il y aura lieu de tenir compte de ce fait lors de l'analyse du comportement financier.

En ce qui concerne les **modes de faire-valoir**, les exploitations d'Ile-et-Vilaine se répartissent en moyenne à peu près également entre fermage et faire-valoir direct ; en Eure-et-Loir, le fermage domine (77 % du nombre des exploitations) et son importance s'accroît avec la taille des exploitations.

b) Orientation et dimension économique des exploitations

Les exploitations d'Ile-et-Vilaine sont nettement orientées vers les productions animales (les produits animaux représentent 83 % de la valeur de la production finale), alors que celles d'Eure-et-Loir sont des exploitations essentiellement céréalières (76 % de la valeur de la production est d'origine végétale).

La sous-évaluation constatée de la valeur de la production finale, affectant le niveau du revenu agricole brut, il ne faut par conséquent pas attacher trop d'importance aux valeurs absolues, mais s'intéresser plutôt aux niveaux relatifs de revenus.

La grande différence de taille existant entre les exploitations d'Ile-et-Vilaine et d'Eure-et-Loir se traduit par un R.A.B. par exploitation trois fois plus élevé en Eure-et-Loir qu'en Ile-et-Vilaine. Les orientations respectives des systèmes de production expliquent la supériorité légère de l'Ile-et-Vilaine, en ce qui concerne la valeur du R.A.B. par ha de S.A.U., sur l'Eure-et-Loir dont les exploitations pratiquent des spéculations plus extensives. Il en va autrement pour le R.A.B. par travailleur où l'Eure-et-Loir, dont la productivité du travail est très importante, dépasse très largement l'Ile-et-Vilaine.

Les résultats fournis par cette enquête concernent le patrimoine et l'endettement des exploitants, les revenus, l'épargne, les investissements et leur financement.

(1) L'importance du travail sur l'exploitation a été mesurée au moyen des P.A.T. (Personne-Année-Travail). L'évaluation en U.T.H. (Unité-Travailleur-Humain) eût été plus précise, mais n'aurait pas permis de rapprocher ces résultats de ceux fournis par les enquêtes faites au niveau global sur les structures des exploitations agricoles.

TABLEAU 2

Évaluation de la valeur du Revenu Agricole Brut des exploitations de l'échantillon

	Ille-et-Vilaine			Eure-et-Loir		
	R.A.B./Expl.	R.A.B./ha S.A.U.	R.A.B./P.A.T.	R.A.B./Expl.	R.A.B./ha S.A.U.	R.A.B./P.A.T.
Strate I	5 200 (2 658)	870	2 790	12 200 (11 310)	600	6 400
Strate II	11 900 (6 490)	800	5 150	24 200 (16 190)	710	12 150
Strate III	18 600 (10 340)	740	7 150	72 800 (49 820)	730	22 400
Toutes strates	10 300 (9 043)	800	4 640	33 700 (44 910)	700	14 600

Note : Les écarts-type figurent entre parenthèses. En ce qui concerne les résultats toutes strates, l'écart-type est relatif à la moyenne non pondérée. Il en va de même pour l'ensemble des tableaux.

I. LE PATRIMOINE, LA STRUCTURE FINANCIÈRE ET L'ENDETTEMENT

L'analyse des différents aspects du patrimoine est menée à partir des bilans de l'entreprise et du ménage établis au 31 décembre 1965. La distinction entre entreprise et ménage, bien que conventionnelle, a été tentée. Mais, pour tenir compte de la réalité, l'étude de l'entité entreprise-ménage a été également effectuée.

A) Le patrimoine des ménages et le patrimoine des exploitations

1. Le patrimoine des ménages

Celui-ci inclut les biens fonciers appartenant à un des membres du ménage mais loués à d'autres agents, les bâtiments d'habitation occupés, les véhicules de tourisme, les biens de consommation durables ainsi que la totalité des actifs financiers.

Dans le tableau 3 se trouvent les chiffres relatifs à l'actif des ménages des deux départements par strate. Assez logiquement il apparaît que l'actif augmente quand la taille des exploitations s'accroît. Toutefois, la 2^e strate d'Eure-et-Loir est caractérisée par un patrimoine anormalement faible, dû à l'importance négligeable des biens possédés hors de l'exploitation. Cette catégorie d'actifs est d'ailleurs prépondérante dans le total, puisqu'elle représente 54% en Eure-et-Loir contre 73% en Ille-et-Vilaine.

En ce qui concerne la part des placements financiers et des actifs liquides, il apparaît au contraire une nette prédominance en Eure-et-Loir par rapport à l'Ille-et-Vilaine, le pourcentage de ces deux postes atteignant 37 dans le premier cas, contre 17 dans l'autre. Ceci tendrait à montrer la faible monétarisation de l'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Face à l'actif du ménage, il est intéressant de mettre en parallèle les dettes du ménage en regroupant les postes selon le degré d'exigibilité, ainsi que cela a été fait dans le tableau 4.

Le tableau 4 montre un endettement moyen des ménages d'Eure-et-Loir plus important qu'en Ille-et-Vilaine, ceci aussi bien en valeur absolue qu'en rapportant le montant du passif à l'actif. Il est à remarquer que ce montant va croissant en valeur absolue lorsqu'on passe des petites entreprises aux grandes entreprises en Ille-et-Vilaine, alors que dans l'autre département, c'est l'inverse. Il semblerait que l'augmentation de taille, dans le premier cas, se traduise par un plus grand endettement (essentiellement à long terme). A l'inverse, dans le second cas, l'augmentation de taille a pour effet une diminution de

l'endettement, l'essentiel de celui-ci se déplaçant également du court terme vers le long terme. On peut penser qu'en Eure-et-Loir le revenu augmente suffisamment, quand on passe des petites aux grandes exploitations, pour que l'achat des biens du ménage puisse se faire sans avoir recours à l'emprunt.

TABLEAU 3

Montant du patrimoine par ménage selon les types d'actifs
(en valeur absolue et en pourcent de l'actif total)

		Biens réels hors exploitation	Bien durables et véhicules	Actions, obligations Caisse d'Épargne	Actif liquide	Actif total	
		(%)	(%)	(%)	(%)	val. abs.	(%)
I. et V.	S I	64,8	11,6	6,1	17,5	5 367	100
	S II	59,9	14,5	4,0	21,6	(10 530)	100
	S III	84,2	6,9	1,8	7,1	15 513	100
	Toutes strates	73,1	10,2	3,1	13,6	(21 770)	100
						56 909	100
						(92 825)	
E. et L.	S I	74,7	5,8	3,3	16,2	32 729	100
	S II	20,1	15,4	21,4	43,1	(74 210)	100
	S III	54,7	8,2	15,0	22,1	17 221	100
	Toutes strates	54,0	8,8	13,2	24,0	(21 520)	100
						95 066	100
						(126 220)	

TABLEAU 4

Montant des dettes des ménages, total en valeur absolue par ménage,
et répartition en pourcent selon le degré d'exigibilité

		< 18 mois	18 mois à 5 ans	≥ 5 ans	Indéter- minée	Total		Montant des dettes en % de l'actif
						en %	val. abs.	
I et V	S I	100	—	—	—	100	24	0,04
	S II	29,1	5,7	8,1	57,1	100	416	2,7
	S III	61,3	—	38,7	—	100	1 936	3,4
	Toutes strates	50,9	2,0	27,3	19,8	100	512	2,8
E et L	S I	100	—	—	—	100	3 782	11,5
	S II	2,2	—	97,8	—	100	3 104	18,0
	S III	8,7	10,8	80,5	—	100	498	0,5
	Toutes strates	61,0	3,2	35,8	—	100	2 110	4,8

Pour mieux cerner cette question, il est nécessaire de rapprocher le capital d'autres variables (revenu, épargne, investissement...). Toutefois, il faut considérer le capital dans son ensemble ménage et entreprise. C'est pour cette raison que l'étude du rapport entre actif et passif du ménage seulement, compte tenu des conventions adoptées, ne permet pas de tirer des conclusions.

2. Le patrimoine des entreprises

Le patrimoine des entreprises comprend les terres possédées par le ménage et exploitées en faire-valoir direct ainsi que les bâtiments d'exploitation dont la valeur est en général confondue avec celle des terres et celle des améliorations foncières dans le poste capital foncier. On trouve en outre les installations fixes estimées avec le matériel, les véhicules, le cheptel vif, les stocks végétaux, les parts de coopératives et du crédit agricole, ainsi que les sommes à recevoir. N'ont pas été pris en compte les éléments incorporels tels que le droit au bail. Le tableau 5 regroupe les divers actifs retenus.

La structure en pour cent du total des actifs montre l'importance considérable du capital foncier qui représente près de la moitié de l'actif total en Ille-et-Vilaine et plus de 60% en Eure-et-Loir. On constate qu'en Ille-et-Vilaine, la part relative du foncier diminue quand la taille des exploitations augmente. Cela vient de ce que plus les exploitations sont petites plus la proportion qui est en faire-valoir direct est importante : 47,6% de la S.A.U. dans la strate I, 33,4% dans la strate II et 27,8% dans la strate III. D'autre part, quand la taille des exploitations s'accroît, la mécanisation se manifeste avec plus d'intensité.

TABEAU 5

Montant de l'actif par exploitation et répartition en % du total

		Capital foncier	Matériel instal.	Véhicules	Cheptel vif	Stocks végét.	Parts de coop. C.A.M.	Sommes à recevoir	Total	
									(%)	Val. abs.
I. et V.	S I	66,8	1,9	0,9	25,6	2,3	2,4	0,1	100	34 196 (29 980)
	S II	45,2	13,1	2,7	34,3	4,8	0,3	0,1	100	72 515 (61 060)
	S III	40,2	12,2	2,1	39,0	5,6	0,7	0,2	100	106 526 (145 460)
	Toutes strates	48,6	10,4	1,9	33,7	4,4	0,8	0,2	100	62 651 (106 060)
E. et L.	S I	56,0	12,7	2,9	21,0	5,8	0,6	1,0	100	81 868 (123 800)
	S II	62,4	15,7	1,4	9,4	8,6	1,9	0,6	100	136 000 (115 920)
	S III	61,9	19,2	1,4	4,6	10,6	1,5	0,8	100	480 563 (474 760)
	Toutes strates	61,3	17,5	1,6	7,8	9,5	1,6	0,7	100	213 378 (400 820)

Toutefois, ces observations ne sont pas valables en Eure-et-Loir où la part du foncier ne se modifie pas sensiblement lorsqu'on change de strate. Si la strate I de ce département a une proportion inférieure à la moyenne toutes strates, ceci tient à ce que les petites exploitations ont un cheptel vif très important par rapport aux grandes exploitations à orientation presque uniquement céréalière. Cette orientation se manifeste également à travers la part des stocks végétaux dans le capital total. La différence que l'on constate dans l'importance relative du foncier en Ille-et-Vilaine — où la part de faire-valoir direct toutes strates est de 31,5% — et en Eure-et-Loir — où la part de faire-valoir direct est de 23,7% — tient

uniquement à l'écart qui existe dans les prix de l'hectare de terre. La valeur de l'hectare est environ 50% plus élevée en Eure-et-Loir qu'en Ile-et-Vilaine (1).

En ce qui concerne le passif, on ne présentera que peu d'observations, un paragraphe étant entièrement consacré à l'étude de l'endettement. Dans le tableau 6 sont regroupés, selon leur degré d'exigibilité, les emprunts et dettes de l'exploitation.

TABLEAU 6

**Emprunts et dettes des exploitations
Montant total par exploitation en valeur absolue
et répartition en pourcent selon le degré d'exigibilité**

		Emprunts dont la durée est					Total	
		< 18 mois	18 mois à < 5 ans	5 ans à < 15 ans	≥ 15 ans	indéterminée	en %	Val. abs.
I. et V.	S I	17,5	8,0	48,1	26,4	—	100	2 264 (3 730)
	S II	9,2	3,7	70,8	10,9	5,4	100	6 182 (12 690)
	S III	4,2	18,2	59,8	13,0	4,8	100	12 305 (21 700)
	Toutes strates	8,7	9,7	63,1	14,2	4,3	100	5 616 (15 670)
E. et L.	S I	3,2	—	75,7	12,0	9,1	100	17 085 (73 690)
	S II	13,8	2,1	18,0	31,8	34,3	100	17 471 (30 260)
	S III	23,2	4,4	45,2	16,2	11,0	100	86 497 (92 840)
	Toutes strates	18,3	3,3	44,6	18,6	15,2	100	36 340 (84 780)

Il apparaît très nettement, à partir du tableau 6, que le montant total des dettes par exploitation croît quand la taille augmente. D'autre part, bien que cela ne soit pas toujours vérifié, il semble que les petites exploitations aient une plus forte proportion de dettes à plus de 5 ans que les grandes (53% en Eure-et-Loir, contre 77% en Ile-et-Vilaine).

B) Analyse de la structure financière de l'ensemble entreprise-ménage

Une étude de la structure du bilan des exploitants offre un intérêt certain en vue de déterminer la situation financière ainsi que le comportement des entrepreneurs agricoles. Mais, pour qu'une telle étude soit significative, il est nécessaire d'examiner non seulement le bilan de l'entreprise, mais aussi celui de l'entité entreprise-ménage. Il est évident que l'agriculteur, lorsqu'il prend une décision relative à un investissement ou à un emprunt, considère l'ensemble de l'actif, l'ensemble des dettes, les revenus de son entreprise (passés ou futurs) et les revenus d'origine non agricole

(1) L'écart est du même ordre lorsqu'on examine les résultats de l'enquête annuelle du Ministère de l'Agriculture (Cf. Le prix des terres agricoles en 1965. Statistique Agricole, suppl. « Série Études », n° 22, février 1967, p. 143 et 145). Toutefois, les prix déclarés par les agriculteurs sont légèrement plus élevés que ceux de l'enquête.

Par rapport au bilan de l'entreprise et par rapport au bilan du ménage, l'analyse des résultats par poste en valeur absolue concernant l'actif et le passif de l'ensemble entreprise et ménage n'apporte que peu d'éléments. Il est plus intéressant d'étudier la situation financière des exploitants agricoles à l'aide des ratios comptables usuels. Grâce à ces rapports caractéristiques, on peut avoir une image, à un moment donné, de la situation financière des exploitants agricoles. De tels ratios, s'ils étaient établis fréquemment, pourraient servir de référence lors des études de gestion des exploitations.

Pratiquement, le nombre de ratios que l'on peut établir est limité, car on ne dispose pas des données complètes permettant d'évaluer le capital circulant. Aussi, n'a-t-on pas calculé de ratios de liquidité. Dans le tableau 7, ont été établis, à la fois pour l'entreprise et l'ensemble entreprise-ménage, les ratios :

— de financement des immobilisations : capitaux permanents (emprunts à long terme + fonds propres) sur immobilisation (capital foncier, installation, matériel, biens durables, cheptel vif, véhicules) ;

— d'autonomie financière ou de solvabilité : rapport capitaux propres sur total des dettes ;

— d'endettement à long terme et moyen terme : capitaux permanents sur dettes à long et moyen terme (les emprunts dont la durée est indéterminée sont inclus dans le dénominateur) ;

— de rapport en % entre les dettes à court terme (c'est-à-dire à moins de 18 mois) et les dettes à plus de 18 mois, y compris celles dont la durée est indéterminée.

Le ratio de financement des immobilisations (a), appliqué aux seules entreprises, montre que les immobilisations ne sont pas financées intégralement par les capitaux permanents, et ce, dans presque tous les cas. Il semblerait donc que certaines immobilisations soient financées par du court terme. Ceci ne présente pas d'inconvénient, et n'est pas étonnant. En effet, dans les immobilisations se trouve tout le cheptel vif dont une partie non négligeable est assimilable à du capital circulant. Mais inversement, les avances aux cultures (valeur des engrais, semences, traitements et montant des façons culturales) ont été omises, faute d'éléments suffisants pour les évaluer. Il est toutefois probable que ces valeurs en terre sont moins importantes que la part du cheptel vif non immobilisé. D'autre part, on constate, pour l'entité ménage-entreprise, que le ratio est toujours supérieur à 1 et plus élevé en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine. Ainsi, les immobilisations sont bien couvertes par les capitaux permanents.

TABLEAU 7

Quelques ratios exprimant la structure financière de l'entreprise (E)
et de l'ensemble entreprise-ménage (E-M)

		(a)		(b)		(c)		(d)	
		E	E-M	E	E-M	E	E-M	E	E-M
Ille-et-Vilaine	S I	1,00	1,04	14,1	16,3	19,9	23,1	1,3	1,3
	S II	0,97	1,08	10,7	12,3	13,2	13,4	3,2	3,0
	S III	0,96	1,05	7,65	10,9	10,8	13,3	—	2,0
	Total	0,98	1,06	10,1	12,4	13,4	16,4	1,7	2,4
Eure-et-Loir	S I	0,94	1,07	3,8	4,5	4,8	6,6	—	—
	S II	1,03	1,16	6,8	7,4	8,6	8,5	3,8	3,6
	S III	0,97	1,14	4,6	5,5	7,1	7,8	12,2	11,9
	Total	0,98	1,13	4,9	5,7	7,0	8,3	8,3	8,1

a) Capitaux permanents sur immobilisations.
b) Capitaux propres sur total des dettes.
c) Capitaux permanents sur dettes à moyen et long terme.
d) Rapport en % entre dettes à court terme et les autres dettes.

L'analyse du rapport entre capitaux propres et total des dettes (b) indique une situation financière de l'agriculture très à l'aise, particulièrement en Ille-et-Vilaine. Dans ce département, on constate une diminution du rapport quand la taille augmente. Pour l'Eure-et-Loir, il semblerait que la signification de l'évolution de ce rapport soit différente. En Ille-et-Vilaine, le ratio élevé traduit une faible ouverture de l'exploitation vers l'extérieur, l'endettement reflétant un certain dynamisme. Quand la taille augmente, l'agriculteur hésite moins à s'endetter pour s'équiper. A l'inverse, en Eure-et-Loir, l'augmentation du ratio pourrait indiquer que l'accroissement de superficie permet aux exploitants de s'équiper ou de s'agrandir avec, proportionnellement, un appel moins important aux capitaux extérieurs. Là aussi, l'ensemble ménage-entreprise présente des ratios plus élevés que l'entreprise seule.

Pour le rapport entre capitaux permanents et dettes à moyen et long terme (c), on pose pour principe général (1) qu'il ne doit pas être inférieur à 2. On voit, en ce qui concerne les échantillons étudiés, que l'on reste bien au-dessus de ce seuil, puisque le rapport le moins élevé est de 4,8. Comme pour le précédent ratio, on constate une différence du simple au double entre les deux résultats toutes strates, avec une diminution quand la taille augmente en Ille-et-Vilaine, et une tendance à l'augmentation en Eure-et-Loir. L'explication est la même que précédemment, étant donné la part prépondérante des capitaux propres dans les capitaux permanents. De même, les ratios sont plus élevés quand on étudie de façon conjointe l'entreprise et le ménage.

Le rapport entre dettes à court terme et autres dettes (d) montre la part réduite de l'endettement à court terme. Cette proportion paraît faible, surtout en Ille-et-Vilaine, même si on admet que l'agriculture, qui est caractérisée par une forte immobilisation des capitaux et une vitesse de rotation peu élevée, doit avoir un mode de financement où prédominent les emprunts longs. L'industrialisation de l'agriculture se manifeste, entre autres, par un accroissement de la vitesse de rotation des capitaux, et donc par une fraction croissante d'emprunts à court terme. En ce sens, l'agriculture d'Eure-et-Loir est beaucoup plus avancée que celle d'Ille-et-Vilaine, ce que confirment les résultats toutes strates du tableau 8 exprimant la vitesse de rotation des capitaux. Le taux de rotation élevé de la strate I d'Ille-et-Vilaine semble dû au fait qu'on est en présence d'un type d'exploitation peu mécanisée. Le montant total du capital immobilisé est faible, la combinaison productive est surtout à base de travail. Ainsi les capitaux peu importants font l'objet d'une utilisation relativement intense. En ce qui concerne le montant moyen de capital par exploitation de la strate I, on constate qu'il est 3,7 fois moins important que dans la strate II.

TABLEAU 8

**Vitesse de rotation des capitaux
(rapport entre la production finale et le capital d'exploitation)**

	S I	S II	S III	Toutes strates
Ille-et-Vilaine	0,93	0,59	0,56	0,63
Eure-et-Loir	0,83	1,15	1,14	1,09

C) L'endettement des exploitants agricoles

On étudiera l'origine et l'objet des prêts, puis on cherchera à caractériser la relation entre l'endettement et les autres facteurs.

1. Origine et objet des prêts

La proportion d'exploitants non endettés qui figure dans le tableau 9 donne une idée de la diffusion du crédit dans l'agriculture. Le taux de diffusion pour l'exploitation est plus important en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine, et il s'accroît avec la surface. En Ille-et-Vilaine, dans la strate I environ 1 agriculteur sur 2 n'a pas de dette ni d'emprunt pour son

(1) DEPALLENS (G.). *Gestion financière de l'entreprise*, Sirey, 3^e édition, 1967, p. 181.

exploitation ; dans la strate III, 1 sur 4. En Eure-et-Loir, cette proportion est du même ordre dans la strate I et elle s'abaisse à 15 % dans la strate III. La proportion d'exploitants non endettés pour les besoins du ménage est beaucoup plus forte : elle varie de 100 % (strate I d'Eure-et-Loir) à 78 % (strate III de ce même département).

TABLEAU 9

Pourcentage d'exploitants non endettés au 31-12-1965

	Ille-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
	S I	S II	S III	toutes S	S I	S II	S III	toutes S
Pour l'exploitation.	55	36	34	42	50	30	15	32
Pour le ménage ...	90	83	79	85	100	87	78	89

En ce qui concerne l'origine de l'ensemble des prêts accordés aux entreprises et aux ménages, on constate la part prépondérante du Crédit Agricole à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (nommé plus simplement ici Crédit Agricole), principalement en Ille-et-Vilaine où sa part atteint 91,6 % contre 69,4 % dans l'autre département. En fait, il semble, au moins dans le premier cas, que l'importance du Crédit Agricole soit surévaluée au détriment essentiellement de l'autre type de Crédit Agricole Mutuel (que l'on désigne sous le terme de Caisses Rurales) (1).

L'Eure-et-Loir se manifeste par une part non négligeable de prêts effectués par des particuliers (12,1 %) et par la famille (8,8 %). On peut interpréter cela comme résultat de la limitation du montant des prêts auprès du Crédit Agricole. Ainsi les agriculteurs sont obligés de compléter leur financement en faisant appel à des prêteurs privés. De ce fait, la part des banques devrait être plus importante que ce qui est constaté (0,2 %). Peut-être peut-on, là aussi, incriminer la représentativité de l'échantillon.

L'étude des prêts selon leur objet a seulement une valeur indicative, car l'objet déclaré d'un prêt n'a souvent qu'un lointain rapport avec l'emploi qui en est fait réellement. Plus couramment, un prêt peut être obtenu afin de financer plusieurs opérations, et seule la principale affectation est connue. Certains prêts ne peuvent pas être affectés par nature, tels les Prêts aux Jeunes Agriculteurs (P.J.A.) ou les prêts pour calamités.

La structure de l'endettement représentée en pourcent du total dans le tableau 10 montre que les achats de terre sont la source principale d'endettement des exploitants. La proportion est supérieure au tiers du total pour l'Ille-et-Vilaine, et elle représente la moitié pour l'Eure-et-Loir.

TABLEAU 10

Structure de l'endettement des exploitants en fonction de l'objet des prêts (résultats toutes strates en % du total)

	Terres et soultes	Bâtiments d'exploitation	Installations Matériel	Cheptel vif	Logement	P.J.A.	Dépenses d'exploitation	Autre	Total
I.-et-V.	36,2	9,6	33,1	1,8	4,9	10,1	0,5	3,8	100
E.-et-L.	50,7	7,6	21,3	3,3	3,5	3,5	9,6	0,5	100

(1) Il est à signaler qu'aucune instruction particulière n'avait été donnée aux enquêteurs quant aux différences entre Crédit Agricole rattaché à la C.N.C.A. et les autres types de crédit agricole mutuel. Une proportion de 85 % pour le Crédit Agricole dans l'endettement total paraît être un maximum pour l'Ille-et-Vilaine.

L'endettement pour achat de matériel et autres équipements est aussi important en Ile-et-Vilaine que pour l'achat de terre, alors qu'en Eure-et-Loir cette part est nettement moins importante. Ceci tendrait à indiquer que, comparativement, les agriculteurs d'Ile-et-Vilaine s'endettent plus facilement pour acheter des équipements que ceux de l'autre département. On constate d'ailleurs que les agriculteurs d'Eure-et-Loir font des emprunts relativement importants pour les achats courants, contrairement à ceux de l'Ile-et-Vilaine (l'endettement pour dépenses d'exploitation s'établit à 9,6 % dans le premier cas, contre 0,5 % dans le second).

Il est assez intéressant de remarquer que la part de l'endettement relative aux emprunts pour acquisition de biens fonciers équivaut à la part du capital foncier dans l'actif total (cf. tableau 11), et cela dans les deux départements. Pour l'Eure-et-Loir, il en va de même pour le poste matériel, alors qu'en Ile-et-Vilaine l'endettement pour les équipements est nettement plus important que la part du matériel dans l'actif. Ceci tendrait à renforcer l'idée que les agriculteurs de ce dernier département sont prêts à s'endetter plus facilement pour avoir du matériel que les autres.

TABEAU 11
Comparaison de la répartition en % de l'actif (a) et des dettes (b)
de l'ensemble ménage-entreprise selon l'objet de l'endettement
(résultats toutes strates)

	Capital foncier		Installation matériel		Cheptel vif		Autre		Total	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
I.-et-V.	56,7	60,8	12,3	33,1	27,3	1,8	3,7	4,3	100	100
E.-et-L.	65,4	65,3	18,9	21,3	7,1	3,3	8,6	10,1	100	100

En ce qui concerne le cheptel vif, on constate que l'Ile-et-Vilaine est très peu endettée alors que plus du quart de son capital est constitué par des animaux. A l'inverse, en Eure-et-Loir, l'endettement relatif est deux fois plus élevé que celui de l'Ile-et-Vilaine, bien que le cheptel ne représente que 7 % de l'actif total.

2. L'endettement et sa relation avec les autres facteurs

Dans quelle mesure l'endettement est-il lié à l'âge de l'exploitant ? au montant des investissements effectués ? au stock de capital accumulé sur l'exploitation ?

Les données relatives à l'endettement concernent l'encours au 31-12-1965, pour l'exploitation et le ménage. Il est évident que l'endettement pour les investissements réalisés en 1965 ne peut constituer qu'un élément partiel dans l'explication du montant de l'encours en fin d'année. De même, les données concernant le stock de capital (en particulier le capital foncier) ne peuvent être liées que de façon assez lâche au montant de l'endettement, étant donné la pluralité des modes d'acquisition (héritages, achats, mariage...) et des modes de financement (en particulier selon la durée des emprunts), et l'évolution rapide des valeurs foncières. Par ailleurs, il est peu probable que l'endettement évolue linéairement en fonction de l'âge. En effet, si, avec l'âge, la propension à s'endetter diminue, la capacité d'endettement semble au contraire s'accroître, jusqu'à un certain âge. Certains exploitants âgés ayant un successeur peuvent réaliser des investissements importants et être très endettés... L'âge d'installation des chefs d'exploitation peut être assez variable, et il faut tenir compte de l'apparition et de la diffusion d'innovations qui peuvent perturber le schéma statique du « cycle de vie ».

La recherche des facteurs liés à l'encours au 31-12-1965 a été menée à l'aide d'une analyse de régression où l'on a fait intervenir le capital d'exploitation, l'investissement ⁽¹⁾ et l'âge. Les relations ont été supposées linéaires de la forme :

$$y_i = a + bx_i + e_i$$

la valeur \hat{y} estimée par l'équation étant :

$$\hat{y}_i = \hat{a} + bx_i \text{ l'écart } y_i + \hat{y}_i \text{ étant noté } e_i$$

(1) La notion d'investissement retenue comprend l'ensemble des investissements du ménage et de l'entreprise, non compris les achats fonciers.

En vue de tester, le cas échéant, les paramètres des droites de régression, ainsi que les coefficients de corrélation, la normalité des écarts e_i pour chaque couple de variable faisant l'objet d'un calcul de régression a été vérifiée au moyen d'un test graphique basé sur l'analyse de la variance résiduelle (1).

En ce qui concerne les relations entre le montant de l'endettement et le niveau d'investissement, ainsi que l'importance du capital d'exploitation, deux tendances se dégagent. D'une part, le montant de capital n'exerce apparemment aucun effet sur le niveau d'endettement. Par contre, le niveau d'investissement paraît être le motif principal d'endettement. L'investissement s'effectue par financement extérieur, principalement en Eure-et-Loir où les carrés des coefficients de corrélation de l'ajustement investissement-endettement sont de 0,98 et 0,72 pour les strates I et II et de 0,45 pour la strate III. Le montant du capital d'exploitation ne joue aucun rôle dans cette relation. Sa valeur explicative est pratiquement nulle.

L'essai d'explication du niveau d'endettement par le montant de l'investissement ainsi que par l'âge du chef d'exploitation fournit des résultats peu satisfaisants. Il existe une liaison inverse assez faible entre l'âge et l'endettement mais cette liaison semble due en Eure-et-Loir à l'influence du niveau d'investissement sur l'endettement. La relation entre endettement et investissement est peu ou pas influencée par le capital d'exploitation. Il ne semble pas enfin y avoir de liaison (du moins linéaire) entre l'âge et la décision d'investir.

II. LE REVENU, L'ÉPARGNE ET L'INVESTISSEMENT

Dans un premier point on va examiner l'origine et la répartition des revenus, puis on essaiera de mettre en évidence les déterminants de l'épargne. Enfin l'étude des investissements et de leur financement fera l'objet d'un troisième point.

A) Origine et répartition des revenus

1. Origine

Le revenu brut total des ménages des chefs d'exploitation est composé de revenus d'origine agricole provenant ou non de l'exploitation et de revenus d'origine non agricole. Les revenus provenant de l'exploitation représentent 85% du revenu brut total en Ile-et-Vilaine et 91% en Eure-et-Loir. Au niveau national, en 1962, ce pourcentage (2) était de 81.

Le tableau 12 montre que le montant des revenus ne provenant pas de l'exploitation, par unité de consommation, est plus élevé en Eure-et-Loir qu'en Ile-et-Vilaine. Ceci paraît

TABLEAU 12

Revenus tirés de l'exploitation et revenus ayant une autre origine, calculés par unité de consommation

(a) en valeur absolue

(b) répartition en %

		Ile-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
		S I	S II	S III	Toutes str.	S I	S II	S III	Toutes str.
Revenu d'exploitation	(a)	2 675	4 683	7 349	4 488	4 308	9 842	24 740	12 423
	(b)	81,3	85,1	89,2	84,8	76,1	91,6	95,1	91,2
Autres revenus	(a)	615	821	889	713	1 355	894	1 275	1 188
	(b)	18,7	14,9	10,8	15,2	23,9	8,4	4,9	8,8
Revenu brut total	(a)	3 290	5 504	8 238	5 201	5 663	10 736	26 015	13 611
	(b)	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Cf. « Éléments d'analyse statistique à plusieurs variables ». Séminaire de biométrie, Nancy, I.N.R.A. chap. 1, p. 15 et chap. 2, p. 28 et sq., mars 1968.

(2) RUAULT (J. P.). « Les revenus des ménages en 1962 », *Études et conjoncture*, juillet 1966, p. 76.

dû, en grande partie, aux prestations familiales, dont le montant, dans le premier département, est environ trois fois supérieur à celui du second. Or la pression démographique agricole est plus élevée dans le second département que dans le premier. On rappellera, ainsi qu'il a été montré plus haut, que les jeunes exploitants sont sous-représentés en Ille-et-Vilaine. Dans ce dernier département, le montant moyen par UC des revenus ne provenant pas de l'exploitation augmente avec la surface, mais moins vite que le revenu tiré de l'exploitation. Pour l'autre échantillon, la même remarque ne s'applique que pour l'évolution relative comparée des deux types de revenu, le montant en valeur absolue des revenus extérieurs étant plus élevé dans la strate I que dans la strate III. Mais en Eure-et-Loir, la proportion relative des revenus ne provenant pas de l'exploitation varie de façon beaucoup plus importante qu'en Ille-et-Vilaine (24% à 5% contre 19% à 11% en Ille-et-Vilaine). Il semblerait donc que les revenus extérieurs aient tendance à mieux corriger les inégalités relatives dans la répartition des revenus agricole en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine, compte-tenu des réserves déjà énoncées quant à la représentativité des échantillons et quant aux fluctuations de la production finale.

L'analyse de la structure des revenus non agricoles (cf. tableau 13) montre la prépondérance des prestations familiales (allocations familiales, allocation-logement) dans toutes les strates sauf la strate I d'Ille-et-Vilaine, où dominent les pensions, retraites et rentes viagères. Les prestations familiales représentent 5,1% du revenu brut total en Ille-et-Vilaine, contre 6,1% en Eure-et-Loir (pour l'ensemble des ménages d'exploitants) la proportion est de 3% en 1962 pour la France entière (1).

Les salaires sont relativement importants dans la strate I des deux départements, par rapport aux autres strates. La main-d'œuvre familiale ne trouvant pas le plein emploi dans les petites exploitations est amenée à travailler ailleurs. Cette source de revenu est néanmoins peu importante puisque, pour l'ensemble des strates d'Ille-et-Vilaine et d'Eure-et-Loir, elle représente respectivement 2,3% et 1,0% du revenu brut total (3,9% au niveau France entière en 1962).

Quant aux intérêts sur les placements et aux fermages, ils croissent avec la surface, les intérêts ne présentant quelque importance que dans la strate III d'Eure-et-Loir avec 0,9% du revenu brut total (contre 1,6% au niveau France entière en 1962). Il est à noter que si en Ille-et-Vilaine les intérêts sont quasi-inexistants, par contre les fermages sont relativement plus élevés que dans l'autre département (moyenne respective du revenu brut total 1,8% et 0,4% pour une proportion de 1,0% au niveau France entière).

Pour terminer, on a précisé dans le tableau 14 l'importance du revenu monétaire total dans le revenu brut total. Le revenu monétaire a été défini comme étant égal à la différence entre le revenu brut total et l'autoconsommation, ainsi que les variations de stocks de

TABLEAU 13

Revenus ne provenant pas de l'exploitation agricole, en % du revenu brut total

	Ille-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
	S I	S II	S III	Toutes str.	S I	S II	S III	Toutes str.
Pensions, retraites, rentes	10,3	1,1	1,4	4,5	0,8	1,4	0,2	0,7
Prestations familiales	3,6	7,4	4,0	5,1	16,2	4,0	2,4	6,1
Salaires et traitements	3,8	2,6	ε	2,3	3,8	0,5	ε	1,0
Fermages	0,6	1,5	3,8	1,8	0,2	0,3	0,5	0,4
Loyer (logement)	0,4	0,6	0,4	0,5	1,4	—	0,1	0,3
Intérêts (placements)	—	—	ε	εε	0,3	0,5	0,9	0,6
Autres	—	—	—	—	2,2	1,6	0,8	1,3
Total en % du revenu brut total	18,7	14,9	10,8	15,2	24,9	8,3	4,9	10,4
Total en F/ménage	1 483	2 086	2 251	1 870	3 844	2 195	3 750	3 829

(1) Cf. RUAULT, « op. cité », p. 76.

produits végétaux et d'animaux. On constate que la part de ce revenu dans le total est plus faible en Ille-et-Vilaine (61,6 % du revenu brut total) qu'en Eure-et-Loir (71,5%). Ceci est dû à l'orientation vers les productions animales d'Ille-et-Vilaine, pour lesquelles le croît du capital représente une part non négligeable du produit, ainsi qu'à la forte autoconsommation dans ce département. L'étude des variations dans chaque strate du rapport entre revenu monétaire et revenu brut total ne montre aucune tendance nette. Ce rapport est relativement stable dans les deux départements.

TABLEAU 14

Revenu brut monétaire par ménage

- (a) Montant en valeur absolue
(b) Pourcent du revenu brut total

	Ille-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
	S I	S II	S III	Toutes strates	S I	S II	S III	Toutes strates
(a)	4 131 (2 460)	8 924 (5 260)	12 332 (9 810)	7 549 (7 512)	10 931 (9 330)	18 280 (13 620)	55 746 (46 090)	26 222 (38 875)
(b)	60,2	63,8	59,1	61,6	70,7	69,3	72,8	71,5

2. Répartition du revenu brut total entre les ménages

Le montant du revenu brut total moyen par ménage et par unité de consommation (U.C.) figure dans le tableau 15. Celui-ci indique un écart entre revenu moyen par ménage des deux départements du même ordre que la différence entre les strates I et III d'Ille-et-Vilaine. Le revenu moyen par ménage varie de 1 à 5 en Eure-et-Loir et de 1 à 3 en Ille-et-Vilaine. Le rapport entre les deux départements est de 1 à 3.

On constate des écarts de moindre amplitude lorsqu'on compare les revenus par U.C. Le rapport entre les deux départements tombe dans ce cas à 2,6 et il varie pour l'Ille-et-Vilaine entre 1 et 2,5, et pour l'Eure-et-Loir entre 1 et 4,8. Ces différences d'amplitude s'expliquent par la taille des exploitations. Si, en Ille-et-Vilaine, la strate I est caractérisée par un petit nombre d'U.C. (2,1 en moyenne) en raison de la vieillesse des chefs d'exploitation, il n'en est pas de même dans la strate I de l'autre département. Dans le premier département, il apparaît une certaine progression du nombre moyen d'U.C. par famille, tandis qu'en Eure-et-Loir, rien de tel ne se manifeste.

TABLEAU 15

Revenu brut total moyen par ménage et par U.C.

- (a) valeur en francs
(b) indice base 100 pour la S I de chaque département

		Ille-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
		S I	S II	S III	Toutes strates	S I	S II	S III	Toutes strates
Par ménage	(a)	6 860	13 980	20 870	12 244	15 448	26 375	76 525	36 655
	(b)	100	204	304	—	100	171	495	—
Par U.C.	(a)	3 290	5 504	8 238	5 201	5 444	10 736	26 016	13 525
	(b)	100	167	250	—	100	197	478	—
U.C. par ménage	(a)	2,1	2,5	2,5	—	2,8	2,5	2,9	—

L'inégalité dans la répartition du revenu brut total par ménage a été exprimée dans le graphique 1 sous forme de courbes de Lorenz. Pour chaque strate, une courbe a été construite, et l'on constate que, si la concentration la plus forte se manifeste dans la strate III d'Ille-et-Vilaine, il n'en est pas de même en Eure-et-Loir où la courbe représentant la strate I est plus incurvée. Malgré tout, un certain chevauchement se manifeste. La comparaison globale des deux départements montre que la concentration des revenus en Eure-et-Loir est plus forte qu'en Ille-et-Vilaine. Ainsi, pour l'ensemble des strates, dans le premier département, 50% des revenus se trouvent dans environ 25% des exploitations, alors que dans l'autre département, la moitié des revenus est distribuée dans environ le tiers des exploitations.

B) L'épargne

On a calculé l'épargne de façon traditionnelle par différence entre le revenu et la consommation de l'année. Cette démarche traditionnelle est critiquable d'un point de vue statistique en raison du cumul des erreurs faites sur chacun des termes de la différence, et d'un point de vue théorique. En effet, elle revient à considérer que l'épargne n'a qu'un caractère résiduel et que « les épargnants sont des agents économiques actifs en tant que consommateurs, peut-être même en tant que producteurs, mais qu'ils se contentent, après avoir perçu un revenu et additionné des dépenses, de constater un reliquat — leur épargne — dont l'accumulation se ferait en quelque sorte par inertie » (1). Cette hypothèse semble discutable dans le cas des exploitants agricoles dont l'épargne sert en premier lieu à financer les investissements de l'entreprise. Une étude de l'épargne-somme, par addition des différents emplois est en cours, et ses résultats seront confrontés à ceux obtenus par différence entre le revenu et la consommation.

La théorie économique relie le montant de l'épargne au niveau de revenu. Quelle est la nature et l'intensité de la relation dans le cas des agriculteurs ? Quels sont les autres facteurs qui contribuent à expliquer le montant de l'épargne.

1. Influence du revenu

Le niveau du revenu d'un ménage conditionnant directement ses possibilités d'épargne, les relations entre revenu et épargne demandent à être précisées. On a, dans ce but, testé l'existence d'une liaison linéaire suivant le modèle :

$$E = a + bR + e$$

On a utilisé le concept de Revenu Brut Total (R.B.T.) plutôt que celui de revenu brut monétaire (R.B.M.). Le R.B.T. permet en effet de tenir compte d'une fraction de revenu donnant lieu à une épargne non monétaire (croît du cheptel, variations de stocks).

L'ajustement a donné d'excellents résultats, rassemblés dans le tableau 16.

TABLEAU 16
Ajustement épargne-revenu

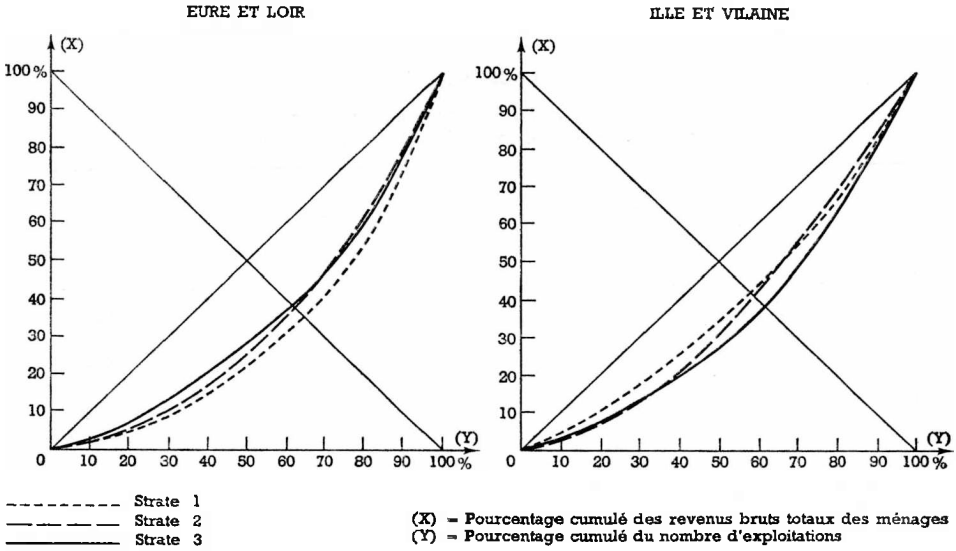
	Ille-et-Vilaine	R ²	Eure-et-Loir	R ²
S I	$y = -1\ 200 + 0,28x$ (0,12)	0,22	$y = -7\ 200 + 0,79x$ (0,12)	0,77
S II	$y = -4\ 400 + 0,68x$ (0,05)	0,83	$y = -5\ 100 + 0,82x$ (0,03)	0,96
S III	$y = -4\ 900 + 0,70x$ (0,06)	0,81	$y = -10\ 400 + 0,81x$ (0,05)	0,90

N.B. — Les écarts-types figurent entre parenthèses.

(1) Cf. LISLE (E. A.). *L'épargne et l'épargnant*, Dunod, 1967, p. 141.

GRAPHIQUE 1

Concentration des revenus bruts totaux des ménages de chaque strate des deux départements



Sauf dans la strate I d'Ille-et-Vilaine, peu homogène, le revenu explique partout environ 80% de la variance de l'épargne. L'emploi d'une régression linéaire est donc justifiée pour caractériser la liaison épargne-revenu.

Pour tous les exploitants, il existe un revenu d'épargne zéro. Celui-ci se situe entre 4 000 et 6 000 F en Ille-et-Vilaine et autour de 9 000 F en Eure-et-Loir. En deçà de ces seuils, l'épargne est, en général, nulle ou négative. L'écart existant entre les deux échantillons s'explique par un nombre d'unités de consommation par ménage et un niveau de consommation par tête moins élevés en Ille-et-Vilaine.

Par ailleurs, les besoins de consommation occupant une part relative de plus en plus réduite dans le budget du ménage, la propension moyenne à épargner augmente fortement à mesure que le niveau de revenu s'élève. Étant donné l'accroissement rapide de ce dernier avec la taille de l'exploitation, le volume d'épargne dégagé s'élève très vite (tableau 17). Un test basé sur l'analyse de la covariance indique que les ajustements calculés sur les strates II et III d'Ille-et-Vilaine ne diffèrent pas l'un de l'autre. Ce résultat est constaté également pour les trois strates d'Eure-et-Loir. Si l'on admet la définition d'un concept de propension marginale à épargner « statique » (1), il apparaît que la propension marginale à épargner de tous les agriculteurs d'Eure-et-Loir (égale à 0,82) d'une part, des agriculteurs des strates II et III d'Ille-et-Vilaine (égale à 0,69) d'autre part, est stable quel que soit le niveau de revenu.

TABLEAU 17
Revenu total brut, Épargne brute (en F)
et propension moyenne à épargner par ménage

	Ille-et-Vilaine			Eure-et-Loir		
	R.T.B.	E/R	E.B.	R.B.T.	E/R	E.B.
S I	6 860 (2 800)	0,10	688 (1 660)	15 448 (12 260)	0,31	4 798 (10 960)
S II	13 890 (6 675)	0,37	5 136 (5 010)	26 375 (17 000)	0,63	16 512 (14 190)
S III	20 870 (11 900)	0,47	9 762 (9 280)	76 525 (50 600)	0,72	55 090 (45 790)
Toutes strates	12 244 (9,895)	0,33	4 104 (7 305)	36 655 (45 750)	0,64	23 354 (39 580)

2. Autres facteurs

L'âge du chef d'exploitation n'intervient pas dans le niveau d'épargne dégagé, que ce soit en Ille-et-Vilaine ou en Eure-et-Loir.

Par contre, à niveau de revenu égal, ce sont les familles les plus nombreuses, et donc où la consommation est la plus forte, qui épargnent le moins. Ce fait, relevé dans strates de surface inférieure, disparaît pour les exploitations de plus de 20 ha en Ille-et-Vilaine, de plus de 50 ha en Eure-et-Loir : à partir d'un certain niveau de revenu, d'ailleurs beaucoup plus élevé en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine — constatation à rapprocher de l'existence d'un écart entre revenus d'épargne zéro —, le niveau d'épargne d'un exploitant ne dépend plus de la charge que représente sa famille.

C) Les investissements et leur financement (2)

On a envisagé les investissements des ménages, des entreprises et de l'ensemble entreprise-ménage en 1965. L'investissement brut des ménages comprend les constructions et

(1) En dérivant la fonction d'épargne par rapport au revenu, on obtient une « propension marginale à épargner ». Cette propension résulte d'une comparaison à un moment donné, de niveaux de revenu et d'épargne différents, le concept classique de propension marginale à épargner, faisant intervenir l'évolution du revenu dans le temps.

(2) Une erreur systématique s'étant introduite dans l'établissement des tableaux relatifs au financement des investissements dans le document initial, les chiffres qui figurent ici sont seuls à retenir.

grosses réparations de logements (situés sur l'exploitation ou en dehors) et de bâtiments non agricoles ; les achats de véhicules de tourisme et d'autres biens de consommation durables.

L'investissement brut des entreprises comprend les achats de matériel, d'installations fixes, de véhicules d'exploitation (neufs et d'occasion), les constructions et le gros entretien des bâtiments d'exploitation, les variations de stocks végétaux, et les variations d'inventaire des animaux calculées par différence entre la valeur au 31 décembre et la valeur au 1^{er} janvier. Les achats de terre n'ont pas été ventilés entre les entreprises et les ménages. Pratiquement, ils concernent essentiellement les exploitations.

On envisagera ici successivement, pour l'entreprise et l'ensemble entreprise-ménage, les investissements bruts et leur financement.

1. Les investissements bruts

a) Investissements bruts des entreprises

Dans le tableau 18 ont été indiqués les investissements des **entreprises**, avec leur répartition par poste, en valeur absolue et en pourcent du total. Les variations d'inventaire des animaux ont été comptabilisées en portant séparément la moyenne par exploitation des soldes positifs à l'intérieur d'une strate, et la moyenne des soldes négatifs. La différence est également indiquée, et c'est elle seule qui est prise en compte dans le total. On ne peut procéder de la même manière que pour la liquidation d'actifs, car le solde pour une exploitation est la résultante d'une série d'opérations où interviennent achats et ventes, ainsi que le croît, et cela pour plusieurs catégories d'animaux.

Le tableau 18 indique un investissement moyen par exploitation, 5 fois plus grand en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine, investissement composé pour près des 3/4 dans le premier département, et plus de la moitié dans l'autre, de matériel et installation fixes. Le poste réparations de bâtiments et constructions a exactement la même importance relative dans les deux départements.

En ce qui concerne les variations d'inventaires d'animaux, on constate qu'en valeur absolue leur montant est comparable dans les deux cas. Leur part relative dans le total des investissements croît fortement en Ille-et-Vilaine, puisqu'on passe d'une valeur négative dans la strate I à plus de 50 % dans la strate III. Par contre, l'Eure-et-Loir se caractérise par une tendance à la diminution. La part dans la strate I de ce département (un tiers) est comparable à la moyenne toutes strates d'Ille-et-Vilaine. La proportion dans les strates II et III est minime (4,5% et 5,3% respectivement), ce qui correspond à l'orientation vers la céréaliculture de ces exploitations.

TABLEAU 18

Les investissements bruts des exploitations agricoles, en 1965 en Ille-et-Vilaine et en Eure-et-Loir

(a) en valeur absolue par exploitation et par poste (F) ;

(q) en % par rapport au total des investissements

		Réparat. bâtiments construc.		Matériel et installations		Véhicules d'exploitation		Variation d'inventaire animaux				Total	
		(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	0	0	Solde		(a)	(b)
										(a)	(b)		
I. et V.	S I	193	19,7	1 057	108,3	—	—	356	630	— 274	— 28,0	976	100
	S II	538	14,6	1 856	50,2	86	2,3	1 793	578	1 215	32,9	3 695	100
	S III	1 188	15,6	2 580	34,0	5	0,1	4 443	628	3 815	50,3	7 588	100
	Toutes strates	507	15,6	1 653	51,0	37	1,2	1 653	608	1 045	32,2	3 242	100
E. et L.	S I	178	4,4	1 759	43,7	738	18,3	1 799	448	1 351	33,6	4 026	100
	S II	951	12,3	6 346	82,1	80	1,1	836	486	350	4,5	7 727	100
	S III	8 335	17,5	35 763	75,3	890	1,9	3 174	646	2 528	5,3	47 516	100
	toutes strates	2 734	15,6	12 963	74,1	515	3,0	1 790	518	1 272	7,3	17 484	100

Les moyennes par strate, indiquées par le tableau 18 masquent une grande dispersion dans le montant de l'investissement selon les exploitants. En Ille-et-Vilaine, 11 exploitants n'investissent pas, 13 désinvestissent et 18 ont un investissement inférieur à 1 000 F. Ainsi, près de la moitié des exploitants investissent peu, pas, ou désinvestissent ; ces exploitants se trouvent essentiellement sur des exploitations de moins de 20 ha. Il serait important de connaître si une telle situation est accidentelle ou chronique, puis de préciser les caractéristiques de ces exploitations. Le désinvestissement provient des variations d'inventaire d'animaux. En Eure-et-Loir, un exploitant n'investit pas, 6 désinvestissent et 4 seulement ont un investissement inférieur à 1 000 F.

Pour les exploitants qui investissent plus de 1 000 F, dans les deux départements, on note une dispersion croissante avec la surface. Dans la strate III d'Eure-et-Loir, 15 exploitants investissent de 10 000 à 30 000 F, 9 de 50 000 à 100 000 et 5 plus de 100 000 F.

b) Investissements bruts de l'ensemble entreprise-ménage

Le tableau 19 récapitule les investissements bruts de l'ensemble entreprise-ménage en distinguant uniquement les achats de terre des autres achats.

TABLEAU 19

Les investissements bruts de l'ensemble entreprise-ménage,
y compris les achats de terre + reprise bail

(a) Montant par exploitant (en F)

(b) Pourcent par rapport au total

		Ille-et-Vilaine				Eure-et-Loir			
		S I	S II	S III	Toutes strates	S I	S II	S III	Toutes strates
Achats de terre + reprise bail	(a)	—	480	594	304	17 500	6 377	12 175	11 556
	(b)	—	8,8	5,0	6,1	79,3	37,1	17,9	35,4
Autres investissements	(a)	1 520	4 988	11 325	4 641	4 572	10 789	55 659	21 133
	(b)	100	91,2	95,0	93,9	20,7	62,9	82,1	64,6
Total des investissements	(a)	1 520 (3 280)	5 468 (6 900)	11 919 (24 900)	4 945 (16 600)	22 072 (72 500)	17 166 (27 100)	67 834 (82 700)	32 689 (70 300)
	(b)	100	100	100	100	100	100	100	100

On constate qu'en Ille-et-Vilaine les achats de terre représentent une très faible fraction de l'investissement total (6,1 %), contrairement à l'Eure-et-Loir (35,4 %). Le montant total des investissements de ce dernier département est 6,6 fois plus important que pour le premier. La part du foncier dans l'ensemble des opérations en capital diminue très régulièrement en % en Eure-et-Loir lorsqu'on passe de la strate I avec 79,3 % à la strate III avec 17,9 %. Par contre, dans la strate I d'Ille-et-Vilaine, il n'a été effectué aucun achat de terre. Pour avoir des résultats probants, il serait nécessaire de posséder des données relatives à plusieurs années, car un ou deux achats très importants dans une strate modifient considérablement la répartition des investissements.

2. Le financement des investissements

a) Le financement des investissements des exploitations

Le financement des investissements des **exploitations** est assuré par emprunt, dettes aux fournisseurs, subventions et par les ventes de matériel en 1965. Concrètement, ont été évaluées, outre les sommes perçues en 1965 pour vente de matériel en 1965, les rentrées de fonds correspondant à des ventes réalisées antérieurement. Étant donné que dans les investissements n'ont pas été compris les achats de terre, les emprunts sont uniquement relatifs aux investissements recensés dans le tableau 18. Le tableau 20 indique que le

montant moyen toutes strates en valeur absolue de l'autofinancement par exploitation est 3,5 fois plus important en Eure-et-Loir qu'en Ille-et-Vilaine. Quant à sa proportion par rapport au montant des investissements, elle est plus élevée en Ille-et-Vilaine qu'en Eure-et-Loir (respectivement 62 et 41 %).

Pour les autres modes de financement des investissements, on peut enregistrer la très faible part des subventions, crédit fournisseur et des liquidations de capital, sauf pour l'Eure-et-Loir en ce qui concerne ce dernier poste (et plus précisément les strates II et III).

L'autofinancement en % des investissements marque une nette tendance à la croissance quand la taille des exploitations augmente en Ille-et-Vilaine, alors que dans l'autre département se produit le mouvement inverse. Ceci paraît directement lié au montant des investissements. Lorsqu'on passe de la strate I à la strate III d'Ille-et-Vilaine, celui-ci est multiplié par 7,8. En Eure-et-Loir, la valeur moyenne de l'investissement par exploitation varie de 1 dans la strate I à 11,8 dans la strate III. Ainsi, en Eure-et-Loir, plus les frais d'équipements sont élevés et plus les exploitants sont obligés de faire appel aux sources extérieures de capitaux, essentiellement l'emprunt. On constate que la part des emprunts, nulle dans la strate I, augmente de la strate II à la strate III en Eure-et-Loir, alors qu'elle diminue en Ille-et-Vilaine.

TABLEAU 20

**Le financement des investissements des entreprises agricoles
(non compris le foncier) en 1965, en Ille-et-Vilaine et en Eure-et-Loir**

(a) Montant par exploitation en francs

(b) Pourcent par rapport au montant de l'investissement brut

		(1)	(2)	(3) = (1) — (2)	(4)	(5)	(6)	(4) + (5) + (6) = (7)	(8) = (3) — (7)
I. et V.	S I	(a) 976 (b) 100		976 100	550 56,3	75 7,7	2 0,2	627 64,2	350 35,8
	S II	(a) 3 695 (b) 100	32 0,9	3 663 99,1	1 059 28,7	40 1,1	174 4,7	1 275 34,5	2 388 64,6
	S III	(a) 7 588 (b) 100		7 588 100	1 786 23,5	195 2,6	464 6,1	2 445 32,2	5 143 67,8
	Toutes strates	(a) 3 243 (b) 100	14 0,4	3 229 99,6	974 30,0	80 2,5	153 4,7	1 207 37,2	2 022 62,4
E. et L.	S I	(a) 4 026 (b) 100	— —	4 026 100	— —	134 3,3	328 8,2	462 11,5	3 564 88,5
	S II	(a) 7 727 (b) 100	578 7,5	7 149 92,5	1 933 25,0	834 10,8	338 4,4	3 105 40,2	4 044 52,3
	S III	(a) 47 516 (b) 100	8 184 17,2	39 332 82,8	19 812 41,7	2 300 4,9	1 527 3,2	23 639 49,8	15 693 33,0
	Toutes strates	(a) 17 484 (b) 100	2 485 14,2	14 999 85,8	6 230 35,6	1 012 5,8	662 3,8	7 904 45,2	7 095 40,6

(1) Montant des investissements bruts de l'exploitation en 1965.

(2) Ventes de biens capitaux de l'exploitation en 1965.

(3) Montant des investissements nets des liquidations de capital.

(4) Emprunts contractés en 1965 pour les investissements d'exploitation (non compris le foncier).

(5) Sommes dues sur investissements effectués en 1965 (crédit fournisseur).

(6) Subventions pour investissement.

(7) Montant total des capitaux extérieurs contribuant au financement des investissements.

(8) Autofinancement des investissements nets des liquidations de capital.

Ces deux faits symétriques indiquent des comportements apparemment contradictoires : les petites exploitations d'Ille-et-Vilaine font surtout appel au crédit, alors que les petites exploitations d'Eure-et-Loir s'autofinancent. La tendance inverse existe pour les grandes exploitations. Le comportement des petits agriculteurs du premier département pourrait s'expliquer par la faiblesse de leur propension moyenne à épargner (10% pour la strate I). Sitôt que les surfaces augmentent, leur propension croît et donc leurs possibilités d'autofinancement. En Eure-et-Loir, la strate I a une propension moyenne nettement plus forte que la strate correspondante d'Ille-et-Vilaine (21,7 %) et donc doit moins faire appel à l'emprunt. Mais quand la taille s'accroît, les investissements s'élevant très rapidement, les exploitants sont obligés de s'endetter car leur épargne est insuffisante. Il faut également noter que ces exploitants ont plus de possibilités de s'endetter que les petits de leur département, car ils ont une meilleure surface financière et que leur endettement peut résulter, pour partie, d'un choix, et non d'une obligation.

b) Le financement des investissements de l'ensemble entreprise-ménage

Dans le tableau 21 se trouvent groupés l'ensemble des investissements de l'entreprise et du ménage, y compris le foncier avec le financement correspondant. En plus des subventions, emprunts, sommes dues et liquidations de biens de capital, figurent les ventes de terres.

Par rapport aux résultats relatifs aux exploitations, on note que l'autofinancement (net des désinvestissements) de l'ensemble entreprise-ménage, représente une proportion plus faible de l'investissement brut total, 44 % contre 62 % en Ille-et-Vilaine, 30 % contre 41 % en Eure-et-Loir. Les taux moyens par strate diffèrent peu en Eure-et-Loir. En Ille-et-Vilaine, le taux de la strate III est nettement plus faible que celui des deux autres strates.

Les ventes de terre interviennent d'une façon plus sensible en Ille-et-Vilaine qu'en Eure-et-Loir pour financer les investissements (10,3 % contre 4,4%). Les liquidations de biens de capital plus les ventes de terres représentent un pourcentage analogue pour l'ensemble des strates des deux départements (11 à 12%). L'importance relative des emprunts diminue lorsque la surface augmente en Eure-et-Loir ; en Ille-et-Vilaine, elle est plus élevée dans la strate III que dans la strate I et plus faible dans la strate II.

TABLEAU 21

Le financement des investissements de l'ensemble entreprise-ménage, y compris le foncier

(a) Montant par exploitant en francs.

(b) Pourcentage par rapport au montant de l'investissement brut total y compris le foncier.

			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Ille-et-Vilaine	S I	(a)	1 520	—	35	—	1 485 (3 206)	170	2	550	763 (1 540)
		(b)	—	—	2,3	—	97,7	11,2	0,1	36,2	50,2
	S II	(a)	4 988	480	988	32	4 448 (6 824)	47	174	1 179	3 048 (5 170)
		(b)	—	—	18,1	0,6	81,3	0,8	3,2	21,6	55,7
	S III	(a)	11 325	594	440	—	11 479 (25 541)	1 131	464	6 529	3 355 (9 610)
		(b)	—	—	3,7	—	96,3	9,5	3,9	54,8	28,1
	Toutes strates	(a)	4 641	304	509	14	4 422	278	153	1 820	2 171
		(b)	—	—	10,3	0,3	89,4	5,6	3,1	36,8	43,9
Eure-et-Loir	S I	(a)	4 572	17 500	1 875	—	20 197 (68 040)	134	328	14 063	5 672 (3 980)
		(b)	—	—	8,5	—	91,5	0,6	1,5	63,7	25,7
	S II	(a)	10 789	6 377	250	595	16 321 (26 680)	1 584	405	9 033	5 299 (8 120)
		(b)	—	—	1,4	3,5	95,1	9,2	2,4	52,6	30,9
	S III	(a)	55 659	12 175	2 676	8 184	56 974 (81 640)	4 524	1 527	29 756	21 167 (31 680)
		(b)	—	—	3,9	12,1	84,0	6,7	2,2	43,9	31,2
	Toutes strates	(a)	21 133	11 556	1 441	2 492	28 756	1 926	689	16 356	9 785
		(b)	—	—	4,4	7,6	88,0	5,9	2,1	50,1	29,9

(1) Investissements bruts de l'entreprise et du ménage non compris le foncier.

(2) Achats de terre + reprise bail.

(3) Ventes de terre.

(4) Ventes d'autres biens capitaux.

(5) Investissement brut total net des désinvestissements = (1) + (2) - (3) - (4).

(6) Total des sommes dues sur investissements bruts.

(7) Total des subventions reçues.

(8) Total des emprunts nouveaux.

(9) Autofinancement des investissements nets des désinvestissements = (5) - (6) - (7) - (8).

CONCLUSION

Cette enquête a permis de rassembler, malgré certaines insuffisances, un grand nombre de résultats. Ceux-ci, dans l'état actuel de nos connaissances, constituent un élément intéressant pour l'étude du comportement financier des exploitants agricoles. Les points suivants, ont, en particulier, été précisés :

— La propension moyenne à épargner augmente très nettement avec la classe de superficie, c'est-à-dire avec le montant du revenu : elle passe de 10 % (exploitations de moins de 10 ha d'Ille-et-Vilaine) à 71 % (exploitations de plus de 50 ha d'Eure-et-Loir). Par ailleurs, les agriculteurs d'un même département ont la même « propension marginale » à épargner (compte tenu de certaines hypothèses faites sur ce concept) : elle est de 69 % en Ille-et-Vilaine (dans les exploitations de plus de 10 ha) et de 81 % en Eure-et-Loir.

— L'influence de la dimension de l'exploitation est également nette dans le recours aux capitaux extérieurs. Ainsi, parmi les petits exploitants (ceux de moins de 10 ha en Ille-et-Vilaine et ceux de moins de 20 ha en Eure-et-Loir), 50 % ne sont pas endettés ; cette proportion passe respectivement à 24 et 15 % pour les exploitants ayant les plus grandes superficies. Le montant des capitaux extérieurs (endettement et terres en fermage) par exploitation augmente nettement avec la dimension économique.

— La recherche de comportements liés à l'âge nous amène à constater que le comportement financier du chef d'exploitation est peu influencé par ce facteur. Cette conclusion est discutable. Elle paraît être la conséquence d'une application trop rudimentaire du modèle linéaire utilisé. Il y a, en effet, au cours de la carrière d'un exploitant agricole des périodes pendant lesquelles la nécessité d'investir, moteur de l'épargne et de l'endettement, prend une importance variable (phases d'installation de l'exploitation, de consolidation, d'expansion). Si l'on admet qu'il existe une certaine correspondance entre l'âge d'un agriculteur et la phase dans laquelle se trouve son exploitation, il apparaît qu'un ajustement unique incluant tous les exploitants sans distinction d'âge ne peut donner une image exacte de la réalité. Un ajustement particulier doit donc correspondre à chaque tranche d'âge retenue. Une analyse plus fouillée de ces problèmes sera entreprise ultérieurement en travaillant sur les échantillons considérés sans distinction de strate (de façon à disposer d'un nombre suffisant de données).

* * *

Il a été montré plus haut que la collecte de données sur plusieurs années permettait d'élargir notablement la portée d'une enquête sur le comportement financier des exploitants agricoles, en restituant aux informations leur dimension dynamique. La nécessité de raisonner sur un champ d'observation plus important a également été notée. De ce double point de vue, l'analyse annuelle des 3 000 comptabilités du Réseau d'Information Comptable Européen permettra d'améliorer notre connaissance du problème.

Le directeur de la publication : G. DUNOD.

Dépôt légal : 2^e trimestre 1970. Numéro 6473, Imprimé en France.

Imprimerie Nouvelle, Orléans. — N° 6159.

CONSOMMATION (ANNALES DU C. R. E. D. O. C.)

1966

- N° 1. — Recherche et aménagements urbains.
- N° 2. — La consommation des Français en 1964. — Étude bibliographique sur l'utilisation des services collectifs. — L'influence des facteurs économiques sur la consommation médicale. — L'influence de la Sécurité Sociale sur les dépenses médicales des exploitants agricoles.
- N° 3. — Les conditions du marché du logement et le comportement des ménages. — La consommation pharmaceutique des Français. — Les loisirs aux U.S.A. — Les jeunes ménages et leurs conditions de logement en 1963. — La consommation en France en 1964-1965.
- N° 4. — Une méthode pour étudier la solvabilité de la demande de logement. — La loi et les travaux d'Engel. — Le « Federal Reserve Board » et les recherches sur l'épargne.

1967

- N° 1. — Une étude économétrique de la demande de viande. — La consommation des Français en 1965. — Intégration des méthodes d'approche psycho-sociologiques à l'étude de l'épargne.
- N° 2. — Un indicateur de la morbidité appliqué aux données d'une enquête sur la consommation médicale. — La diffusion des services collectifs : phénomène économique ou social ? — Les travaux de préparation du V^e Plan et l'élaboration d'un modèle national de fonctionnement du marché du logement. — Les conditions de vie des familles.
- N° 3. — L'épargne des exploitants agricoles. — Structure et équilibre du marché du textile. — Les dépenses touristiques.
- N° 4. — L'appareil commercial et les circuits de distribution. — Le développement de la radiologie.

1968

- N° 1. — Étude critique de méthodes d'enquête. — Étude sur l'offre et la demande de créance.
- N° 2. — Théorie et politique de l'épargne. — Un modèle prévisionnel de la demande de logements. — L'évolution de la consommation de viande.
- N° 3. — La consommation et la demande de monnaie. — Valeur prédictive des intentions d'achats au niveau du ménage pris individuellement.
- N° 4. — Quelques éléments sur le comportement des propriétaires vis-à-vis du prix du logement acheté et de la mise de fonds versée. — Facteurs « irrationnels » de l'offre d'épargne (recherches allemandes).

1969

- N° 1. — L'offre de monnaie par les banques commerciales. — L'économie des services de soins médicaux en France. — L'évolution de la consommation de produits laitiers de 1950 à 1966.
- N° 2. — L'économie des services de soins médicaux en France. — La formation de l'épargne liquide (l'exemple du Crédit Mutuel). — Consommation individuelle et consommation collective. — Étude sur la demande en logement des ménages.
- N° 3. — Les prix de détail en France par rapport aux autres pays de la Communauté. — La consommation des ménages en France et en Hongrie. — Introduction à l'analyse des données.
- N° 4. — Durée d'observation et précision dans les enquêtes de consommation. — Un essai de classification de titres boursiers fondée sur l'analyse factorielle. — Introduction à l'analyse des données.

SOMMAIRE DES PROCHAINS NUMÉROS

La consommation en France de 1959 à 1968.

sommaire

ÉTUDES

Victor SCARDIGLI

La fréquentation des équipements collectifs . . . 3

Georges GALLAIS-HAMONNO

et François GALLAIS-HAMONNO

La supériorité de la gestion collective de
l'épargne mobilière : analyse méthodologique
et application aux SICAV. 31

NOTES ET CHRONIQUES

Jean-Louis BRANGEON, Yves LÉON

et Pierre RAINELLI

Le comportement des exploitants agricoles en
Eure-et-Loir et en Ille-et-Vilaine 91

**CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION**

45, boulevard de la Gare, PARIS-13^e

Tél. POR. 97-59

1970 n° 1

janvier mars